

CONVENTION REGISSANT STATIONNEMENT et UTILISATION

de LA "BABYSCRUM",

PROPRIETE du COMITE TERRITORIAL de PROVENCE

Convention établie entre.

- le Comité territorial représenté par son Président, Alain CADEAC
- le responsable de la commission "Sécurité" du Comité territorial, Pierre-Edouard DETREZ
- le Président de la structure hébergeant la « BABYSCRUM », Jean-Claude SCARDIGLI, Président du BOXELAND CLUB L'ISLOIS.

OBJET : La présente convention a pour objet de définir les responsabilités, les obligations et les conditions définissant la mise à disposition de la machine à pousser dite « BABYSCRUM » du Comité Territorial de Provence de Rugby.

1. PROPRIÉTÉ DE LA « BABYSCRUM » :

La « BABYSCRUM » est une dotation de La Fédération Française de Rugby au Comité Territorial de Provence de Rugby. A ce titre, le Président du Comité de Provence délègue la responsabilité de l'utilisation au Responsable de la Commission SECURITE / ACADÉMIE DES PREMIERES LIGNES , Monsieur Pierre-Édouard DETREZ.

2. CARACTÉRISTIQUES ET POSITIONNEMENT DE LA " BABYSCRUM " :

La « BABYSCRUM » est positionnée sur les installations du BOXELAND CLUB L'ISLOIS, stade des Névens, 84800 L Isle Sur La Sorgue. La « BABYSCRUM » est positionnée sur une remorque immatriculée BX-306-PA, Assurance GENERALI police n° AN 246 360.

3. OBLIGATIONS DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU EST ENTREPOSEE LA « BABYSCRUM » :

La « BABYSCRUM », stationnée sur les installations du BOXELAND CLUB L'ISLOIS, stade des Névens, 84800 L Isle Sur La Sorgue, est placée sous la responsabilité directe du Président du BOXELAND CLUB L'ISLOIS. A ce titre, ce dernier devra s'assurer que la « BABYSCRUM » et sa remorque ne subissent aucune dégradation et qu'elles soient entreposées dans un local à l'abri de tout risque de détérioration. A tout moment, dans le cadre d'une activité de formation au profit de ses licenciés, le BOXELAND CLUB L'ISLOIS pourra utiliser la « BABYSCRUM » sous condition d'être utilisée par une des personnes habilitées et reconnues par le Comité territorial de Provence (annexe 1).



3.1. Le Président du BOXELAND CLUB L'ISLOIS désignera, si besoin, auprès du responsable de la commission SECURITE / ACADEMIE DES PREMIERES LIGNES, la personne que celui-ci devra contacter pour mise à disposition de la « BABYSCRUM » lors d'interventions ou manifestations extérieures. Cette personne, désignée sous l'appellation " Correspondant BCI de la « BABYSCRUM », communiquera directement avec le responsable de la commission SECURITE / ACADÉMIE DES PREMIERES LIGNES du Comité Territorial de Provence de Rugby, Pierre Édouard DETREZ, ET avec le "Réfèrent « BABYSCRUM » du Comité Territorial de Provence de Rugby, Hervé C HABOVVS KI.

4. AUTORISATION/UTILISATION :

Quelle qu'en soit la raison ou l'objectif, l'utilisation avec des personnes non licenciées au BOXELAND CLUB L'ISLOIS, ou le déplacement de la « BABYSCRUM » devra toujours faire l'objet d'une autorisation préalable du Président le la Commission SECURITE / ACADEMIE DES PREMIERES LIGNES, du Comité Territorial de Provence de Rugby, Pierre Édouard DETREZ.

5. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION SECURITE / ACADEMIE DES PREMIERES LIGNES :

Le responsable de la commission SECURITE / ACADÉMIE DES PREMIERES LIGNES du Comité Territorial de Provence de Rugby , Pierre-Édouard DETREZ, devra établir et communiquer la liste des personnes dûment autorisées et agréés par la FFR. Il devra établir un planning d'utilisation de la « BABYSCRUM » et le communiquer au Comité de Provence ainsi qu'au Président du BOXELAND CLUB L'ISLOIS, Jean-Claude SCARDIGLI, ou au Correspondant BCI de la « BABYSCRUM ».

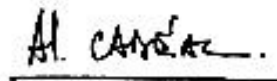
A Avignon, le 17 février 2017

Pierre-Edouard DETREZ,



Responsable de la Commission
Sécurité/Académie des
premières lignes du Comité de
Provence de Rugby

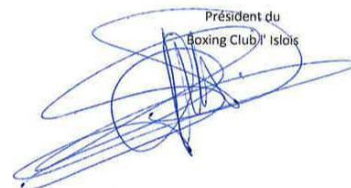
Alain CADEAC,



Président du Comité
Territorial de Provence de
Rugby.

Jean-Claude SCARDIGLI

Jean-Claude SCARDIGLI
Président du
Boxing Club L'Islois



Président du BOXELAND
CLUB L'ISLOIS

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A UTILISER LA BABYSCRUM

PROPRIETE DU COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE PROVENCE

au 15 FEVRIER 2017

Prénom — Nom	mail	Téléphone
Michaël BOUGNAS	mbougnas@provence-rugby.com	06 43 27 27 77
Hervé CHABOWSKI	herve.chabowski@aliceadsl.fr	06 18 30 81 48
Jean Bernard CHORLET	jean-bernard.chorlet@wanadoo.fr	06 80 05 75 66
Tim DANIEL	tim_308@hotmail.fr	06 27 18 37 32
Pierre-Edouard DETREZ	provence-123-melee@orange.fr	06 24 38 59 19
Benjamin ETIENNE	b.etienne.rcn@gmail.com	06 68 63 39 42
Nicolas GRAS	gras7@aol.conn	06 07 02 16 67
Pierre LEROY	pleroy@provence-rugby.com	06 43 26 50 94
Dominique LUIGI	dominique.luigi@free.fr	06 38 43 69 14
Nicolas MESTRE	nmestre@provence-rugby.com	06 43 26 64 82
Patrick PEZERY	pezery@univ-tln.fr	06 09 36 16 65
Franck VIDAL	frank.vidal71@gmail.com	06 27 70 01 95

